



**HAL**  
open science

## Topicalisation, thématisation et anaphore en arabe

Catherine Taine-Cheikh

► **To cite this version:**

Catherine Taine-Cheikh. Topicalisation, thématisation et anaphore en arabe. Claude Guimier. La thématisation dans les langues. Actes du colloque de Caen (1997), Peter Lang, pp.247-261, 1999, Sciences pour la communication n° 53. halshs-00456337

**HAL Id: halshs-00456337**

**<https://shs.hal.science/halshs-00456337>**

Submitted on 14 Feb 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Topicalisation, thématisation et anaphore en arabe

Catherine TAINÉ-CHEIKH  
Dynamique Du Langage (UMR 5596)  
CNRS

***Abstract:** Most linguists agree that we must distinguish between syntactic subject on the one hand and theme or topic on the other. The latter is mainly characterised in terms of its effects on prosody or word order. There is however a great variety of definitions for this notion.*

*Among Arab grammarians, the notion of topic as the first term in an utterance is fundamental. It maps onto either subject or theme (identified as such in dislocation). This leads us to propose a threefold distinction between subject, topic and theme, on the basis of Arabic evidence. This is related to three different planes or "viewpoints", following Hagège.*

*Evidence from Mauritanian Arabic dialect allows us to specify the role of anaphora, as well as intonation, in thematization. This is seen in comparison with rhematization and topicalization.*

Nous allons présenter, à propos de la phrase arabe, quelques faits grammaticaux relatifs à la thématisation et à l'opération énonciative complémentaire de rhématisation.

Nous étudierons plus particulièrement le dialecte de Mauritanie, mais nous replacerons les données, partiellement propres à ce parler, dans un cadre d'analyse plus large qui intègre les différentes approches proposées pour l'arabe classique (ou standard).

Ces approches utilisent naturellement les notions habituellement employées dès lors qu'il s'agit de phénomènes liés à la thématisation (topique / commentaire, thème / propos, thème / rhème, support / apport). Nous essayerons donc d'en saisir les convergences et les divergences. A cette fin, et dans un souci de clarification, nous

commencerons par un parcours plus ou moins orienté qui nous permettra de préciser le sens de ces terminologies lorsqu'elles sont employées dans le domaine qui est le nôtre, celui du (péri)phrastique<sup>1</sup>. Sans prétendre supprimer tout le flou qui entoure la notion, nous essayerons de saisir ce qui est susceptible de légitimer des appellations variées, en tenant compte à la fois des critères utilisés et des niveaux d'analyse auxquels elles se rapportent.

## I. Autour de la notion de thème

Dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (J. Dubois and al., 1974 : 489-90 comme 1994 : 485) c'est le couple topique / commentaire qui est privilégié, mais le thème est donné comme un équivalent du topique. Il est avancé par ailleurs que le topique, c'est-à-dire le sujet du discours, a tendance, dans beaucoup de langues, à correspondre au sujet de l'énoncé assertif, sauf phénomènes particuliers dits d'emphase.

### *topicalisation*

«La *topicalisation* est une opération linguistique consistant à faire d'un constituant de la phrase le topique, c'est-à-dire le thème, dont le reste de la phrase sera le commentaire. Dans l'assertion, la topicalisation fait du syntagme nominal sujet le topique de la phrase. Mais il peut y avoir topicalisation d'un autre constituant, comme le syntagme nominal objet ou le syntagme prépositionnel, constituant du syntagme verbal ; ainsi dans les phrases dites «emphatiques» comme *Pierre, je l'ai vu hier. C'est à Paris que je me rends la semaine prochaine.*»

### *topique*

«1. On appelle *topique* le sujet du discours défini comme «ce dont on dit qqc», ce qui est donné comme thème par la question de l'interlocuteur ou par la situation, par opposition au commentaire, qui est «ce qui est dit de la personne ou de la chose». Dans les langues indo-européennes, le topique est souvent identifié au sujet de la phrase assertive, mais il peut être différent.»).

La nécessité de bien distinguer deux plans différents est cependant le point sur lequel nombre de linguistes semblent converger. Ainsi D.

---

<sup>1</sup> Sur les difficultés de conceptualisation de la notion de thème et sur la nécessaire distinction entre le (péri)phrastique et le transphrastique, cf. B. Fradin et P. Cadiot, 1988 : 5.

Creissels (1995 : 214 et *sq.*) enjoint-il de ne pas confondre fonctions argumentales et fonctions discursives, et en particulier sujet et thème, même si ces deux notions ont une relation privilégiée. Derrière le couple thème-propos, l'auteur ne vise pas forcément autre chose que ce que recouvrait précédemment l'opposition topique / commentaire. Par contre il attire l'attention sur les morphèmes de topicalisation (qui signalent le constituant nominal comme thématique) et donne l'exemple classique du japonais où la postposition *wa* fonctionne comme un morphème de thème, tandis que la postposition *ga*, à rebours, permet de marquer un constituant nominal sujet comme non-thématique.

Pour Cl. Hagège, la phrase se laisse envisager selon trois points de vue, le point de vue morpho-syntaxique, le point de vue sémantico-référentiel et enfin le point de vue énonciatif-hiérarchique. Il n'y aura donc pas à confondre sujet - prédicat et thème - rhème puisque l'un concerne le premier point de vue, tandis que l'autre relève entièrement du troisième. Dans l'optique de l'auteur, c'est même la problématique du thème et du rhème «c'est-à-dire du choix par le locuteur et de la saisie, par l'auditeur, d'une hiérarchie dans l'information» qui donne un objet propre au point de vue 3 en délimitant un domaine d'études particulier, à l'intérieur du vaste champ de la pragmatique (1985 : 221).

En ce qui concerne la définition des notions, Cl. Hagège donne certes la courbe intonative et l'antéposition comme marques universelles du thème par contraste avec le rhème, mais il insiste sur le caractère relatif de l'opposition : «Le thème et le rhème se déterminent l'un par rapport à l'autre, et non en valeur absolue» (*idem* : 222). De ce fait il relève deux acceptions de la notion de thème : «le thème comme élément délimitant l'univers de discours ou posant ce dont on parle, c'est-à-dire comme support en contraste avec le rhème comme apport, et le thème en tant qu'information ancienne ou reprise du connu, en contraste avec le rhème comme information nouvelle ou exposé du moins connu». En français (nous reprenons ses exemples), le thème en tant qu'information ancienne tendrait à être postposé (*Ça s'élève tout seul, les enfants*), celui comme support, à être antéposé (*les chiens mordent quand on les provoque* : style soutenu, à thématisation faible ; *les chiens, ça mord quand on les provoque* : style parlé, à thématisation forte).

Pour J. Perrot, la phrase est également une réalité bicéphale puisqu'elle combine une unité syntaxique (l'énoncé) avec une unité de

communication (le message). Prenant en compte, dans son article de 1978, les différents travaux sur l'intonation (notamment ceux de F. Daneš) qui viennent enrichir la distinction pragoise de thème / rhème, il insiste sur l'importance des caractéristiques prosodiques (intonation) et tactiques (ordre des mots) dans l'analyse des structures informatives. Les notions de thème / rhème ne sont plus alors définies comme le déjà connu / pas encore connu, mais comme le support / l'apport (ce qui est traité comme informatif dans le message). Dans : *j'ai vu votre père hier*, le rhème peut être aussi bien *hier* si le contour terminal est sur ce mot (*j'ai vu votre père hier*) que sur *j'ai vu votre père* si *hier* a un contour plat et bas, le contour terminal étant sur le segment précédent *j'ai vu votre père hier*.

Depuis cette date, le rôle de l'intonation est certainement de mieux en mieux perçu, mais ses relations avec le couple thème / rhème tendent à se complexifier. Ainsi, la structure duelle en thème / rhème tend-elle à être remplacée à l'oral par une structure tripartite en : (thème) rhème (postrhème) où chaque ensemble «correspond à une fonction définie et peut être caractérisé par des critères prosodiques : l'intonation finale du thème est montante, celle du rhème est variable, celle du postrhème est basse.» (L. Danon-Boileau and al., 1991 : 115). Cependant les auteurs emploient aussi la notion de «thème au sens restreint» et restreignent son application à : *Pierre, il aime ça*. (Dans *Pierre aime ça*, ils ne voient en *Pierre* qu'un sujet et dans *Question poisson, j'adore la sole*, ils voient plutôt en *question poisson* un cadre, sans relation syntaxique avec le rhème).

Pour H. Nølke, qui étudie le foyer associé à l'acte de focalisation («le foyer est un segment de l'énoncé qui véhicule une parcelle d'information marquée comme essentielle», 1994 : 57), l'intonation joue également un rôle dans la détermination du domaine de focalisation. Il oppose cependant l'intonème conclusif de la focalisation “simple”, sans valeur véritablement explicative <sup>2</sup>, à l'accentuation d'insistance, inséparable de la focalisation “spécialisée” (1996 : 46-7). Nous ne pouvons pas développer ses thèses ici, mais il faut noter que le rhème ne correspond au domaine de la focalisation

---

<sup>2</sup> Dans *Paul s'est promené dans la forêt*, la focalisation tombe sur la dernière partie de l'énoncé (l'ordre des mots est donc signifiant), mais le foyer peut être soit *promené dans la forêt* (en réponse par exemple à *Qu'a fait Paul ?*), soit *dans la forêt* (en réponse à *Où s'est-il promené ?*).

que dans le cas de la focalisation “simple”. On peut notamment, dans le cas de la focalisation contrastive, avoir une accentuation d'insistance sur le constituant nominal (*Jean est parti, mais son frère est resté*).

Cependant, comme le montrait J. Perrot dans son article, les caractéristiques prosodiques ne sont pas seules en cause dans l'élaboration du message. Il y a certains cas en effet où la structure syntaxique est inséparable de la structure informative. Il donnait notamment l'exemple des phrases à «sujet apparent» telles que *il reste trois places*. C'est en effet la seule solution en français dans la mesure où le constituant nominal a valeur de rhème.

Prenant également comme point de départ le fait que, dans *il arrive des voyageurs*, le terme nominal unique (désigné par actant H) est normalement rhématique, alors qu'il est thématique dans : *des voyageurs arrivent*, G. Lazard compare les différentes formes que présentent ces phrases dans les langues européennes. Il montre notamment que dans certaines langues romanes (espagnol, roumain, italien, ...) où l'ordre est plus libre qu'en français, l'inversion suffit à exprimer la visée communicative : «Pour donner à un sujet la valeur rhématique il suffit de faire passer le verbe en tête sans rien changer à la syntaxe, en particulier à l'accord du verbe : le sujet postposé reste un sujet.» (1994 : 21)

Même si l'on s'en tient, comme nous aurions tendance à le faire, aux phrases où l'opposition thème / rhème est portée par des signifiants (morphèmes spécifiques, ordre des mots, marques prosodiques, ...), nous nous retrouvons cependant, au terme de ce survol, devant un dilemme : peut-on parler de thème (et de rhème) aussi bien dans le cas de l'actant H et dans celui de la structure de thématisation avec dislocation, pour la thématisation “faible” et pour la thématisation “forte”, ou bien est-il préférable de choisir des termes différents ? Nous ne résoudrons pas la question au terme de cette partie mais elle ne tardera pas à se reposer pour l'arabe.

## II. Thème et topique en arabe

Les auteurs européens qui se sont intéressés à l'arabe ont, pendant longtemps, adopté une attitude essentiellement négative à l'égard des analyses avancées par les grammairiens arabes traditionnels. Pour eux, en effet, c'est la nature du premier terme de la phrase qui est

déterminant et non celle du terme prédicatif. *žā'a al-waladu* (litt. "est venu l'enfant") est donc considérée comme une phrase verbale alors que *al-waladu žā'a* (litt. "l'enfant est venu") est définie comme nominale au même titre que *al-waladu marīdun* (litt. l'enfant [est] malade").

De plus, lorsqu'ils se placent dans le cadre de la phrase verbale telle que *žā'a al-waladu*, ils y reconnaissent deux unités distinctes qu'ils appellent *fi'l* "action, opération" (l'équivalent de "verbe") d'une part et *fā'il* "agent" d'autre part. Dans le cas de la phrase dite nominale, par contre, l'analyse proposée ne recourt pas à l'opposition *fi'l - fā'il*, mais à celle de *mubtada' (bihi)* (litt. "ce par quoi l'on commence") et *xabar* (litt. "nouvelle, information"), ce que David Cohen propose de traduire par "initial, inchoatif" et "attribut, énonciatif".

Dans son article de 1970 ("Les formes du prédicat en arabe et la théorie de la phrase chez les anciens grammairiens"), D. Cohen justifie son intérêt pour cette analyse en montrant la part d'intuition qu'elle contient. Si les grammairiens arabes ont tort de ne pas voir en *al-waladu* un sujet, dans la phrase à prédicat nominal *al-waladu marīdun*, ils ont raison par contre de faire de *al-waladu* un inchoatif (non un sujet), dans la phrase à prédicat verbal *al-waladu žā'a*. Dans ce deuxième cas, en effet, il s'agit d'une mise en valeur de l'un des termes de l'énoncé et l'élément antéposé «détaché de l'ensemble de la construction, apparaît comme un exposant sémantique, le signifié référentiel, sans aucune sorte de fonction grammaticale.» (1970 : 227). Le cas "nominatif" n'est donc pas tant, pour D. Cohen, le cas du sujet qu'un "non-cas" (il développera cette position ultérieurement<sup>3</sup>).

Cette analyse repose sur deux faits : d'une part, la possibilité pour toute forme verbale de constituer un énoncé à lui seul, l'indice personnel pouvant assurer seul la fonction de sujet ; d'autre part l'invariabilité du terme antéposé, quel que soit l'élément qui apparaît dans la partie énonciative pour marquer sa fonction. Comparer les exemples suivants, décrits comme étant "à double face" (*žumlatun dātu wažhayni*) car ils contiennent tous deux un "inchoatif" nominal + un "attribut" composé d'une proposition entière :

---

<sup>3</sup> Pour un autre point de vue, cf. notamment Cl. Hagège (1978 : 26).



- (3) *Zaydun ra'aytu-hu* "Zayd, je l'ai vu"  
 Zayd (+nom.) ai-vu-je-lui

Nous avons donc, à la fois confirmation d'une nécessaire distinction, mais glissement dans l'usage du terme *mubtada'* (il est ici le terme qui s'oppose à "topique" alors qu'il en est l'équivalent arabe pour D. Cohen).

L'exemple donné en (1) (et emprunté à G. Ayoub, 1981: 205) fait partie des exceptions à la règle selon laquelle le sujet d'une phrase dite nominale — ou plus exactement le constituant nominal antéposé — doit être défini. En fait l'antéposition (ou topicalisation) est liée à une condition de spécification, non à une condition de définition. Dans *ruḡaylun ḡā'anī*, la spécification est donnée par le diminutif. Plus souvent elle l'est par une détermination qualitative (présence d'un adjectif épithète, d'une relative, d'un complément génitif) ou quantitative (présence d'un quantificateur).

Pour D.-E. Kouloughli, il est possible, grâce au test de *'ammā* "quant à" (qui sert, en arabe classique, à exprimer un changement de thème), de distinguer les GN initiaux à valeur thématique, des GN initiaux comme simples supports : «la structure syntaxique GN-PREDICAT de l'arabe recouvre [...] deux structures fonctionnelles différentes : l'une où le GN initial, nécessairement défini, est un thème, l'autre où ce GN, défini ou non, mais nécessairement quantifié (ou qualifié s'il est indéfini) n'est pas un thème mais un «point de départ quantifié/qualifié». (1994 : 175). Le fait que la présence de quantificateurs (comme *kull* "tous" ou *kilaa* "les deux") dans des GN définis fassent échouer ceux-ci au test de thématité, semble indiquer cependant que le thème est lié à la définitude, mais qu'il doit aussi prendre «un sens "massif", de "pris en bloc", un sens de globalité» (hypothèse de G. Kleiber (1983) reprise par A.-Cl. Berthoud, 1994 : 161)<sup>4</sup>.

Il y a donc, chez tous les chercheurs travaillant sur l'arabe — et quelle que soit leur approche théorique —, une réelle convergence qui nous amène à poser deux notions distinctes, situées sur deux plans différents.

---

<sup>4</sup> Nous ne reprenons pas ses conclusions élargies (dues à la possibilité, en français, d'exemples comme *Un père, ça se respecte*), car nous n'avons pas l'équivalent en arabe, semble-t-il.

— D'une part, au plan «rhétorique», le topique ou point de départ, défini par sa position initiale dans l'énoncé et son caractère spécifique (éventuellement, mais non nécessairement, défini). Il correspond normalement (en l'absence d'une focalisation spécialisée) à un segment moins informatif que le segment qui suit (support / apport)

— D'autre part, sur le plan «lectique», le thème au caractère nécessairement défini et compact. Il est posé comme connu, par opposition au rhème qui est considéré comme nouveau<sup>5</sup>.

Plus globalement, dans le cadre par exemple de la théorie de Cl. Hagège, nous aurions alors, non seulement le *sujet* du point de vue morpho-syntaxique et le *thème* du point de vue énonciatif-hiérarchique, mais également le *topique* qui nous semble relever du point de vue sémantico-référentiel. Le fait est que sujet, topique et thème coïncident souvent dans l'énoncé et que bon nombre de langues tendent à moins bien les différencier que l'arabe, mais cela masque ces distinctions sans pour autant les invalider.

### III. Topicalisation, thématisation et rhématisation en dialecte

Les exemples sur lesquels nous allons réfléchir maintenant sont empruntés au dialecte arabe de Mauritanie, le *hassāniyya*. Nous analyserons donc des phrases de la langue orale et cela nous permettra de mieux prendre en compte l'intonation, dont les caractéristiques sont souvent évacuées quand on réfléchit sur les données de l'arabe classique.

Puisque nous proposons de distinguer le thème du point de départ du message, il semble utile de revenir sur leurs caractéristiques respectives. Pour cela, nous traiterons en parallèle le cas du sujet et celui de l'objet, car nous pouvons supposer que certaines caractéristiques sont communes, notamment au niveau prosodique.

---

<sup>5</sup> Il me semble qu'on pourrait rapprocher les deux plans de D. Cohen de la distinction suivante : «Ces stratégies cognitives sont nécessairement d'une double nature : les unes, logiques et discursives, «rhétoriques» en quelque sorte (sélections-localisations des objets du discours, attributions de propriétés et déterminations d'existence de ces objets, jugements enfin sur les constructions ainsi établies), les autres, langagières jouant essentiellement des modes énonciatifs et des combinatoires entre thématisations et prédications.» (G. Vigneaux, 1988 : 18)

- (4) *šâv aḥmed moḥammed* <sup>6</sup>  
 "il-a-vu Ahmed Mohammed" "Ahmed a vu Mohammed"
- (5) *šâv moḥammed*  
 "il-a-vu Mohammed" "Il a vu Mohammed"
- (6) *šâv-u aḥmed*  
 "il-a-vu-le Ahmed" "Ahmed l'a vu"
- (7) *šâv-u*  
 "il-a-vu-le" "il l'a vu"
- (8) *aḥmed šâv moḥammed*  
 "Ahmed il-a-vu Mohammed" "Ahmed a vu Mohammed"
- (9) *aḥmed šâv-u*  
 "Ahmed il-a-vu-le" "Ahmed l'a vu"
- (10) *aḥmed, [huwwe] šâv moḥammed*  
 "Ahmed, [lui] il-a-vu Mohammed"  
 "Ahmed, [lui] il a vu Mohammed"
- (11) *moḥammed, šâv-u aḥmed*  
 "Mohammed, il-a-vu-lui Ahmed"  
 "Mohammed, Ahmed l'a vu"
- (12) *moḥammed, aḥmed šâv-u*  
 "Mohammed, Ahmed il-a-vu-lui"  
 "Mohammed, Ahmed l'a vu"

Par comparaison avec les exemples précédents de l'arabe standard, on notera l'absence, bien évidemment, des marques casuelles et l'impossibilité — très certainement liée — de topicalisation de l'objet.

\*(13) *lə-ktâb gra aḥmed* ?"le livre a lu Ahmed"

On a donc : — topicalisation du sujet en (8), (9) et (12).  
 — thématization du sujet en (10)  
 — thématization de l'objet en (11) et (12).

---

<sup>6</sup> Une telle phrase, qui représente l'ordre non marqué de l'arabe, correspond (à cause des SN-noms propres que nous avons choisis par souci de simplification) à des conditions d'énonciation relativement rares, nullement impossibles cependant (par exemple comme réponse à la question : [*alors, finalement*] qui a vu qui ?).

Du point de vue énonciatif, seuls les SN placés à la droite du verbe nous semblent toujours faire partie du rhème et les SN thématiques, bien évidemment, du thème<sup>7</sup>. Quant à la topicalisation du sujet — seul élément de différenciation, respectivement, entre (8) et (4), (9) et (6), (12) et (11), et qui ne peut être rendu, malheureusement, par la traduction —, elle correspond au fait que le sujet n'est pas un élément entièrement nouveau ou hautement informatif, mais plutôt un élément “accessible”, “identifiable” ou “récupérable” (nous ne sommes pas ici dans un cas de focalisation contrastive car il n'y a pas d'accent d'insistance).

Du point de vue purement syntaxique, l'élément lexical en fonction de sujet n'est pas nécessaire (cf. sa suppression en 5) du fait de la présence, dans tout verbe conjugué, de l'indice personnel susceptible de remplir à lui seul la fonction sujet. Dans le cas de l'objet, par contre, la suppression de l'élément lexical entraîne l'apparition d'un pronom suffixé (cf. 6/4).

Les mêmes observations peuvent être faites à propos de la thématique : celle de l'objet nécessite la présence d'un clitique (11 et 12), alors que la présence du pronom autonome n'est pas absolument obligatoire pour la thématique du sujet (en 10)<sup>8</sup>.

Ce parallélisme montre bien qu'en arabe, comme dans d'autres langues, le phénomène de thématique tel que nous le décrivons ici (avec dislocation) correspond bien à une “éjection” de l'élément thématique hors du domaine proprement syntaxique de la proposition : l'élément thématique n'assume aucune fonction syntaxique et son lien au prédicat n'est pas marqué. On a pu, par rapport à ce dernier point, justifier l'opposition entre la “préjection” et l’“éjection par rejet” (cf. par exemple J. Perrot, 1978 : 95) ou le rhème et le postrhème (cf. L. Danon-Boileau and *al.*, 1991 : 122 et *sq.*).

Cette “éjection” crée une dislocation de la phrase, repérable au niveau prosodique par la conjugaison d'une intonation haute suivie, immédiatement après, par une pause (d'où la notation d'une virgule).

---

<sup>7</sup> D'autres cas comme celui de la topicalisation du sujet ne sont faciles à résoudre que par rapport à une définition restrictive du thème.

<sup>8</sup> L'ajout du pronom autonome semble cependant indiquer que, si l'indice personnel du verbe suffit pour la fonction argumentative, il ne suffit pas forcément pour la fonction discursive.

C'est la prosodie qui justifie la distinction de la topicalisation du sujet (en 8 et 9), de sa thématisation (en 10).

La thématisation, qui permet peut-être, par “dés-intégration” au niveau phrastique, une meilleure intégration au niveau du discours (pour reprendre l'hypothèse de L. Danon-Boileau and *al.*, 1991 : 112), correspond certainement, de manière plus floue, à une “mise en relief” d'un constituant nominal thématique. Elle a son équivalent, la rhématisation, comme “mise en relief” d'un constituant nominal à valeur rhématique. Cette opération énonciative se caractérise, non seulement par la présence du pronom autonome à valeur de présentatif (“auxiliaire d'énoncé” pour J. Perrot, 1978 : 97), mais aussi par un accent d'insistance sur le rhème<sup>9</sup>.

(14) *huwwe aḥmed lli ktəl muxtâr*  
 "lui Ahmed (rel.) il-a-tué Mokhtar"  
 "c'est Ahmed qui a tué Mokhtar"

(15) *huwwe muxtâr lli kətl-u aḥmed*  
 "lui Mokhtar (rel.) il-a-tué-le Ahmed"  
 "c'est Mokhtar qu'Ahmed a tué"

On constatera que, cette fois encore, c'est la présence du pronom affixe d'objet (*kətl-u* / *ktəl*) qui distingue (15) de (14) et fait du SN présent dans la relative, tantôt le sujet (en 15), tantôt l'objet (14) — ce qui, du même coup, précise la fonction de l'antécédent.

Ici le relatif *lli* fait partie de la structure clivée *huwwe ... lli*. Si la présence du pronom affixe d'objet est tout à fait inhabituelle dans le cas des relatives introduites par *lli*, il s'agit moins d'une exception due à cette structure particulière, qu'au fait que le recours à un anaphorique est ici le seul moyen d'identifier l'agent du patient. Le pronom disparaît si le sujet peut être identifié par un autre moyen (en fait *lli* est neutre par rapport aux fonctions sujet et objet<sup>10</sup>) :

<sup>9</sup> Je ne reprendrai pas à mon compte le terme de “focalisation” qui lui est souvent appliqué, le réservant à l'usage qu'en fait Nølke, même si on peut noter une certaine parenté entre les deux emplois, due à la présence de l'accent d'insistance.

<sup>10</sup> S'il s'agit d'une autre fonction, elle est bien sûr marquée par un anaphorique (que *lli* soit présent ou non).

- (16) *huwwe aḥmed lli šəft*
- \* (17) *huwwe aḥmed lli šəft-u*  
 "lui Ahmed (rel.) j'ai-vu"  
 "c'est Ahmed que j'ai vu"
- (18) *hûme ət-tərke lli šâv aḥmed*
- \* (19) *hûme ət-tərke lli šâv-hum aḥmed*  
 "eux les enfants (rel.) il-a-vu Ahmed"  
 "ce sont les enfants qu'Ahmed a vus"

La reprise de l'objet après *lli* dans le cas de la rhématisation n'est donc pas de règle. Par contre on a bien une opposition de ce point de vue entre la relative sans *lli* (à antécédent non défini, cf. 21) et la relative avec *lli* (à antécédent défini, cf. 20) :

- (20) *žâw ət-tərke lli taʿrav*  
 "ils-sont-venus les enfants (rel.) tu-connaiss"  
 "les enfants que tu connais sont venus"
- (21) *žâw hûn tərke taʿrav-hum*  
 "ils-sont-venus ici enfants tu-connaiss-les"  
 "sont venus ici des enfants que tu connais"

L'anaphore de l'objet accompagne donc essentiellement deux opérations très différentes : d'une part la relativisation, quand le SN est non défini ; d'autre part la thématization, quand le SN est défini et détaché par une pause. La relative à antécédent défini et la structure clivée, elles, ne recourent qu'exceptionnellement (en cas d'ambiguïté), à l'anaphore de l'objet<sup>11</sup>.

Il est intéressant de comparer ces faits avec ceux relevés dans d'autres langues, car il semble que la thématization soit régulièrement associée à une reprise pronominale, alors que la rhématisation le soit beaucoup moins régulièrement (pour le berbère, cf. L. Galand : 1957 — il parle d'«antéposition simple» et d'«antéposition renforcée» — ; pour le bulgare en particulier et les langues balkaniques en général, cf. J. Feuillet : 1995).

<sup>11</sup> Ceci montre que l'interprétation des relatives pourrait recourir à certains facteurs grammaticaux parmi ceux préconisés pour l'établissement «des hiérarchies de saillance et de topicalité des SN d'une phrase» (G. Kleiber, 1994 : 116-7).

En présence de *lli*, on a à la fois une meilleure intégration de la proposition relative dans la structure globale de la phrase (structure clivée dans un cas, parenté de la relative définie avec l'adjectif épithète dans l'autre) et un subordonnant pouvant servir d'anaphorique fonctionnellement neutre.

Dans les deux autres cas (en l'absence de *lli*), le pronom suffixé joue visiblement un rôle plein du point de vue syntaxique, car il doit pallier à l'antéposition du constituant nominal, pour cause de topicalisation dans le cas de la relative<sup>12</sup>, pour celle de thématization dans l'autre. Cependant, dans le second cas, il joue un rôle énonciatif plus fort, car la reprise anaphorique coïncide avec une réaffirmation du thème.

## Références bibliographiques

- AYOUB, G. (1981), "Structure de la phrase verbale en Arabe Standard", *Analyses Théorie*, 2, pp. viii + 368 p.
- AYOUB, G. (1981), "A propos de l'accord du verbe en Arabe Standard", *Analyses Théorie*, 3, pp. 1-22.
- BERTHOUD, A.-Cl. (1994), "Indéfinis et thématization", *Faits de langues*, 4, pp. 161-68.
- COHEN, D. (1970), Les formes du prédicat en arabe et la théorie de la phrase chez les anciens grammairiens, in *Mélanges Marcel Cohen*, Paris - La Haye : pp. 224-8.
- COHEN, D. (1984), *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etudes de syntaxe historique*, Paris : Société de Linguistique de Paris.
- CREISSELS, D. (1995), *Eléments de syntaxe générale*, Paris : P.U.F.
- DANON-BOILEAU, L., A. MEUNIER, M.-A. MOREL, et N. TOURNADRE (1991), "Intégration discursive et intégration syntaxique", *Langages*, 104, pp. 111-26.
- DUBOIS, J. et al. (1974), Topicalisation, topique, in *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, : p. 489-90.

---

<sup>12</sup> La topicalisation est "partielle" (uniquement par rapport à la relative, comme en 20 et 21) ou "totale" (par rapport à la phrase en son entier) comme dans :

<i>tərke</i>	<i>taʕrav-<u>hum</u></i>	<i>žâw</i>	<i>hûn</i>
"enfants	tu-connaiss-les	ils-sont-venus	ici"
"des enfants que tu connais sont venus ici "			

- FASSI FEHRI, A. (1982), "Note à propos de la 'dislocation' accusative en arabe classique. Une analyse et un point de méthode", *Analyses Théorie*, 2 / 3, pp. 84-98.
- FEUILLET, J. (1995), "C. r. de Z. Guentchéva, "Thématisation de l'objet en bulgare"", *B.S.L.P.*, XC, 2, pp. 301-304.
- FRADIN, B. et P. CADIOT (1988), "Présentation. Une crise en thème ?", *Langue Française*, n° 78, pp. 3-8.
- GALAND, L. (1957), Un cas particulier de phrase non verbale : «l'anticipation renforcée» et l'interrogation en berbère, in *Mémorial André Basset (1895-1956)*, Paris : Adrien Maisonneuve, pp. 27-37.
- HAGEGE, Cl. (1978), "Du thème au thème en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique", *La Linguistique*, vol. 14, fasc. 2, pp. 3-38.
- HAGEGE, Cl. (1985), *L'homme de paroles*, Fayard.
- KLEIBER, G. (1994), Cap sur les topiques avec le pronom *il* , in *Anaphores et pronoms*, Duculot, pp. 105-24.
- KOULOUGHLI, D.-E. (1994), "Indéfini et structure thématique en arabe", *Faits de langues*, 4, pp. 169-75.
- LAZARD, G. (1994), "L'actant H : sujet ou objet ?", *B. S. L.P.*, LXXXIX, pp. 1-27.
- NØLKE, H. (1992), "Ne... pas : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation", *Langue Française*, n° 94, pp. 48-67.
- NØLKE, H. (1996), "Où placer l'adjectif épithète ? Focalisation et modularité", *Langue Française*, n° 111, pp. 38-58.
- PERROT, J. (1978), "Fonctions syntaxiques, énonciation, information", *B. S. L. P.*, tome 73, fasc. 1, pp. 85-103.
- VIGNEAUX, G. (1988), *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Gap, Ophrys.

Catherine TAINÉ-CHEIKH  
Résumés

#### TOPICALISATION, THEMATISATION ET ANAPHORE EN ARABE

En général les linguistes s'accordent pour distinguer la notion syntaxique de sujet de celle d'une autre notion, appelée le plus souvent thème ou topique, qui se caractérise principalement par la prosodie et l'ordre des mots. Par contre une grande variété se manifeste quand il s'agit de définir le contenu de cette notion.

Chez les grammairiens arabes, la notion de topique comme premier terme de l'énoncé est fondamentale. Le fait qu'elle se superpose tantôt avec le sujet, tantôt avec le thème (identifiable comme tel dans la construction "disloquée") amène à poser, à partir de l'arabe, trois notions distinctes, le sujet, le topique et le thème, en relation avec trois plans différents (ou les trois points de vue de Cl. Hagège).

L'étude de données empruntées à l'arabe dialectal de Mauritanie permet de préciser, à côté de l'intonation, le rôle fondamental joué par l'anaphore dans l'opération énonciative de thématisation, aussi bien par comparaison avec celle de rhématisation que par rapport au processus de topicalisation.

#### TOPICALIZATION, THEMATIZATION AND ANAPHORA IN ARABIC